

Le Sénat

Enquête sur
**les super-
privilégiés**
de la République

ROBERT COLONNA D'ISTRIA
YVAN STEFANOVITCH

 éditions du
ROCHER

D O C U M E N T

ROBERT COLONNA D'ISTRIA
YVAN STEFANOVITCH

LE SÉNAT

Enquête sur les superprivilégiés de la République

éditions du
ROCHER

© Éditions du Rocher, 2008.

ISBN :

Ce document numérique a été réalisé par [Nord Compo](#)

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Pourquoi le Sénat ? En France, peu d'institutions offrent pareille distorsion entre leur réalité et la représentation que s'en fait l'opinion. Le cas du Sénat mérite une vraie enquête. Avec un train de vie de sénateur et dans une grande opacité, cette institution plus que bicentenaire cache son jeu malgré la télévision et Internet. Qui connaît le nom de son sénateur ? Qui peut citer le nom de plus d'un des trois cent trente et un sénateurs français ? À la première question, la plupart de nos concitoyens sont incapables de répondre. À la deuxième, ils donnent le nom des sénateurs les plus connus, souvent anciens ministres ou anciens Premiers ministres (Jean Arthuis, Jean-Pierre Raffarin, François Fillon...), voire du sénateur qui est aussi maire de leur ville... À quoi sert donc le Sénat ? À quoi servent les sénateurs ?

Ceux qui en ignorent tout s'en moquent. Les autres en ont des visions contrastées. Pour les uns, le Sénat est un ruineux ramassis de paresseux, une retraite dorée pour vieux caciques méritants. D'autres, qui ont à connaître des discussions législatives fouillées et des quantités de rapports solides, estiment au contraire de très bonne qualité le travail du Sénat.

Les uns, qui en sont déjà aux États-Unis d'Europe, estiment le Sénat anachronique. Les autres, qui se souviennent des risques que comporterait une Assemblée unique, sont viscéralement attachés à l'existence modératrice d'une deuxième Chambre. Les uns trouvent très judicieux le mode de désignation des sénateurs, les autres, qu'il désavantage, voudraient le modifier. Il n'est pas contestable, nous le verrons, que le Sénat fournit un travail de très bonne qualité. L'observation montre qu'il y a beaucoup de parlementaires sérieux, appliqués et consciencieux, et qu'il y a également beaucoup de fonctionnaires dévoués et très compétents. De plus,

tout, dans l'organisation de la maison, favorise l'accomplissement d'un bon travail : les sénateurs bénéficient d'un mandat relativement long (désormais six ans), et ils ne sont pas exposés, comme les députés, à la menace d'une dissolution. Tout cela libère l'esprit.

Reste que l'image du Sénat n'est pas fameuse. Un subtil mélange du Kremlin, de la Cité du Vatican, du palais du Peuple de Brazzaville et du grand-duché de Gerolstein. Autant dire qu'on pourrait penser qu'il y a urgence à rayer de la carte ou à réformer cette impénétrable boutique...

En 1969, le général de Gaulle s'y attelle courageusement. Il tente de réformer profondément le Sénat en le fusionnant avec le Conseil économique social. Il propose aux Français par référendum de les fusionner : le premier représentera les territoires, le second les forces économiques et sociales. Le Général a démissionné après avoir perdu ce bras de fer contre ces deux assemblées.

Il n'est pas besoin d'une longue enquête sur le Conseil économique et social, la troisième assemblée de la République. C'est le Sénat puissance 10, version royaume du Père Ubu. Nommés de manière discrétionnaire par les syndicats socioprofessionnels et le gouvernement, ses membres, censés représenter l'élite de la Nation, sont payés très cher pour pondre des rapports qui finissent à la poubelle. Son rôle consultatif dans les domaines économiques et sociaux n'est qu'un alibi : c'est l'exemple caricatural d'une institution inutile. Qui peut citer le nom d'un membre de cette docte assemblée ? Qui peut indiquer, depuis cinquante ans, une seule décision prise ou un avis suivi d'effet par le Conseil économique et social dans l'intérêt du pays ? Il n'y en a aucun. Il faut supprimer ce gouffre, véritable tonneau des Danaïdes de la République française. Le jugement est sans appel, et tout le monde ou presque au plus

haut niveau de l'État, à la direction des partis politiques, est d'accord pour faire disparaître le Conseil économique et social. Pourquoi ne le fait-on pas ? Apparemment parce qu'il ne s'agit que d'une « goutte d'eau dans la mer des gaspillages »...

La vraie raison de cette inertie est ailleurs. Il suffit de s'intéresser à la liste des deux cent trente et un membres du Conseil économique et social (ils perçoivent 3 000 euros net par mois), et des soixante-douze « membres de section » (830 euros). Un nid douillet pour ministres remerciés, députés battus, syndicalistes fatigués, anciens sportifs et artistes en cour. Il est inutile et dangereux, sans doute, de réveiller brusquement ce cimetière des éléphants frappé d'un absentéisme chronique... Au nom du bon équilibre de nos institutions.

Les charmes discrets du Sénat et du Conseil économique et social contrastent fortement avec l'agitation médiatique de l'Assemblée nationale. On veut croire que la plupart des députés travaillent ; du moins participent-ils au débat public et affichent-ils une certaine transparence. Il y a des gaspillages, certes, au Palais-Bourbon, et des privilèges, mais l'électeur de base, en règle générale, connaît le nom de son député et de quelques-uns de ses collègues. Sur leurs écrans de télévision, sur Internet, dans leurs journaux, les Français voient les députés intervenir, s'indigner, s'apostropher. L'Assemblée nationale et ses cinq cent soixante-dix-sept députés existent. Les coulisses du Palais-Bourbon ne sont peut-être pas toujours des plus ragoûtantes, les plus puissants lobbies ne doivent pas y être trop dépaysés. Et les députés remettent en jeu leur mandat tous les cinq ans, directement devant les électeurs.

D'où vient cet écart entre l'image de l'Assemblée nationale et celle du Sénat ? Avoir à sa tête un homme de quatre-vingts ans, parlementaire depuis près d'un demi-siècle, traduit évidemment un problème d'image et un manque d'ouverture sur l'extérieur.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

ambitions plus limitées : accomplir, si possible en famille, un aimable tour du monde au bout d'un ou deux mandats leur suffit. Quoi de plus banal. Les comptes rendus de ces voyages, disponibles à la librairie du Sénat, sont très rares : pourquoi donc s'astreindre à une rédaction fastidieuse si ni les organisateurs ni les contribuables ne viennent demander des résultats ? En fait, il règne sur ces voyages, en dehors du petit monde des sénateurs, une omerta : qui en entend parler ?

Et, au retour d'une petite équipée collective, ensoleillée ou exotique, il est bien certain qu'on est moins enclin à l'agressivité : même la défense du pays, le fonctionnement de la Sécurité sociale, ou l'équilibre des comptes de la nation sont examinés avec plus de quant-à-soi : comme tout un chacun, sénateur ou pas, on échange des photos, on ressasse des souvenirs et on pense à la prochaine...

Les groupes d'études constituent un autre cadre dans lequel, par-delà les sensibilités politiques, des sympathies peuvent se nouer. Il en existe quelques dizaines, qui permettent d'aborder des thèmes aussi divers que « les arts de la rue et du cirque », « le patrimoine architectural », « la chasse et la pêche », « la trufficulture », « l'élevage du cheval », « les voies navigables », ou encore « l'Arctique, l'Antarctique et les terres australes ». À la fois club mondain, lieu de débat et, effectivement, de réflexion sur un sujet, certains groupes d'études, comme « thermalisme et climatisme », « énergies renouvelables » ou « vigne et vin » dissimulent à peine qu'ils sont, pour l'essentiel, des groupes de pression. Les liens qui soudent leurs membres n'en sont que plus étroits.

Quelques rapporteurs de ces groupes d'études ou rapporteurs de mission peuvent voyager toute l'année gratuitement. Partout dans le monde, comme les sénateurs qui traitent des budgets de l'aviation civile. Sur certains continents, pour ceux qui

s'occupent de tel aspect de la francophonie. Comment ces sénateurs ne considéreraient-ils pas comme leur chasse gardée ce qui, pour d'aucuns, n'est qu'un prétexte pour voyager « aux frais de la princesse » !

Les princes des voyages : André Rouvières (PS) et Jean-Guy Branger (UMP)

Les deux champions des voyages au Sénat sont de braves papys : le PS André Rouvière, soixante-douze ans, sénateur du Gard depuis vingt-huit ans, et l'UMP Jean-Guy Branger, soixante-treize ans, sénateur de la Charente-Maritime depuis dix ans, tous deux enseignants à la retraite. À leur décharge, ils ne font pas partie de la famille des rois fainéants, étant très présents au Sénat tant dans l'hémicycle qu'à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées, à laquelle ils appartiennent tous deux. Le premier préside quatre groupes interparlementaires d'amitié avec des pays, le second un. Le premier est membre de trente et un de ces groupes, le second de vingt-cinq.

Manque de chance pour eux, pour la première fois, la questure du Sénat a demandé une enquête sur les voyages des sénateurs à l'étranger pour la session 2006-2007. André Rouvière et Jean-Guy Branger sont maillots jaunes. Le premier a visité la Chine, le Portugal, le Japon, l'Ukraine, le Koweït entre autres. Le second, la Belgique, l'Ukraine, les États-Unis, les Pays-Bas, la Chine, la Grèce, le Portugal et l'Allemagne... Explication : ces deux parlementaires appartiennent à la délégation française à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN qui leur permet de multiplier les voyages à leur guise. Comme nous le confie un sénateur désireux de garder l'anonymat : « ça me fait vraiment chier que ce soient toujours les mêmes qui

voyagent aux frais du contribuable, tandis que ceux qui bossent comme des nègres, à la fois dans leur mairie, à leur conseil général et au Sénat, n'ont presque jamais le temps de voyager. »

Cerise sur le gâteau : les membres de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes du Sénat – à laquelle appartient l'ami du tourisme François Trucy – organisent chaque année, dans le cadre officiel de leurs investigations, un périple de huit jours dans des terres ensoleillées. Qu'est-ce que le Chili ou le Cambodge, contrées attachantes s'il en est, ont à voir avec les comptes du Sénat ? Ces mystères font partie des attraits de la maison.

Tout, en réalité, au Sénat – c'est son charme – favorise une entente entre les hommes, aux dépens des partis. Et ceux qui, d'où qu'ils viennent, ne jouent pas ce jeu, sont rapidement marginalisés. C'est non dit, c'est improuvable, mais c'est ainsi. Club des fumeurs de havane, amis de la forêt ou des bons vins, chasseurs : ces appartenances, au Sénat, sont infiniment plus déterminantes que des étiquettes politiques, qui, avec le temps, s'arbovent selon les circonstances... Il existe même un groupe politique, un des plus anciens de la vénérable assemblée, qui s'est longtemps appelé « gauche démocratique » ; il réunit des élus de droite, de centre et de gauche : le RDSE, Rassemblement démocratique et social européen. Le caractère consensuel de cette dénomination est déjà tout un programme. Comment pourrait-on n'être pas social, démocratique et européen, et même les trois à la fois ? Exclu du Parti socialiste, le sénateur Michel Charasse vient de se découvrir cette triple fibre et d'adhérer au RDSE. Il y retrouvera quelques-uns parmi les plus fins gastronomes de la classe politique française. Le secrétaire général du groupe, Pascal-Raphaël Ambrogi, également auteur d'une dizaine d'essais.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

IV

La revanche du Petit Chose

L'ancien postier Christian Poncelet allait d'un pas de sénateur, sûr de lui, presque royal. Les giboulées de mars étaient presque oubliées, la lumière était douce, avril s'annonçait beau et ensoleillé. Flanqué de ses fidèles, des administrateurs du Sénat, pétris d'admiration et de dévotion, le président faisait assaut d'amabilité et de courtoisie comme à son habitude en marquant une halte au milieu de la cour d'honneur, après avoir présidé une séance. Sans y paraître, le politicien madré, encore vif malgré ses quatre-vingts printemps, guettait les présences amies, au milieu de l'océan des grosses cylindrées noires réservées aux dignitaires.

En fait, le patriarche infatigable, sévère et attentionné ne semble pas encore prêt à passer la main. Lionel Stoleru, Philippe Séguin et Christian Pierret, un polytechnicien et deux énarques, se sont cassé les dents sur la citadelle Poncelet dans les Vosges. Cette victoire sur les élites de la République, c'est toujours son essence, son carburant. Une sorte de revanche sociale, jamais totalement assouvie, qui interdit toute « tentation de Venise » à ce sosie de Noël Roquevert mâtiné de Michel Galabru. Le Petit Chose, en somme.

Une vérité, dont il a sans doute un peu honte, comme le laisse penser sa note biographique, sur le site du Sénat, qui, à la

rubrique Profession, indique seulement : « Haut fonctionnaire ». Mais la réalité est là et toujours là : l'ancien postier ne peut pas dételer, pas plus dans les Vosges qu'au Sénat. Condamné en quelque sorte à mourir sur scène comme Molière.

Une convivialité sans limites

Il est décidé à briguer un nouveau mandat de président au mois d'octobre suivant, puisque son mandat de sénateur court jusqu'en septembre 2014. Un peu las, un peu voûté dans son costume bleu nuit, il allait au-devant des poignées de main. Un vieux réflexe : pour serrer des mains, le président du Conseil général des Vosges n'a jamais craint qu'un seul concurrent, Jacques Chirac... On le sentait un peu moins alerte peut-être, moins tonique qu'à son habitude, le temps se rappelait à son bon souvenir. Privé de ses indispensables lunettes qui le vieillissent, le regard du président s'éclaira lorsqu'il distingua, venant vers lui, un homme qui le salua d'une accolade cérémonieuse avec un inimitable accent béarnais rocailleux et chantant.

- Christian, écoute-moi une minute, j'ai à te parler.
- Je t'écoute, Auguste...
- Tu sais que je t'apprécie et que j'ai tout fait pour que tu sois élu en 1998 et réélu depuis.
- Je n'oublie pas, Auguste.
- Et tu as rempli ton contrat. Tu as été un bon président, malgré tout ce qu'on dit et on écrit. Des conneries...
- Je te remercie, Auguste...
- Mais il faut que tu arrêtes en octobre prochain. Je ne voterai pas pour toi, mais pour Raffarin ou Larcher... Excuse-moi, ils vont t'en mettre plein la gueule. Christian, il faut savoir

s'en aller. T'as quatre-vingts piges, ne l'oublie jamais. Les deux « petits », ils en veulent. Ils vont te massacrer...

– Tu as sans doute raison, Auguste, je vais y réfléchir.

Et le roi Poncelet de prendre congé fort aimablement de son « ami » le sénateur béarnais Auguste Cazalet, chez qui il se souvenait être allé partager le vin et le pain.

Le système Poncelet, c'est aussi cela : une convivialité sans limites et une disponibilité extraordinaire, qui l'ont conduit à rendre visite dans leur lointaine province à plus d'une centaine de sénateurs. Une disponibilité au service d'une soif de réussite inébranlable. Et, sans manière, il a couché le plus souvent chez « l'habitant ». Comme l'explique son ancienne assistante pendant trente-deux ans, Marie-Josèphe Aucouturier : « Il avait horreur des valises et des sacs, mais n'oubliait jamais lors de ses déplacements d'avoir à portée de main un petit sac plastique avec un maillot de corps, un slip et des chaussettes. Comme ça, il pouvait accepter toutes les invitations sans faire de chichis¹. » Résultat : pour beaucoup de sénateurs, de gauche comme de droite, et leurs épouses, « le président Poncelet est un mec vraiment extraordinaire ».

Remonté dans son bureau au premier étage du Petit Luxembourg, il méditait le « message » d'Auguste. Il l'avait reçu cinq sur cinq. Depuis quelques mois, Auguste n'était pas le premier sénateur « ami » à l'avoir mis en garde. Oui, le président était prévenu, et il ne pouvait que se sentir rattrapé par cette vision intolérable du passé : l'horrible fin d'un de ses prédécesseurs, Alain Poher.

Poncelet « Pohérisé » ?

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

avant l'été. Fondée sur les écoutes d'un entrepreneur du Val-de-Marne, où apparaissait le nom du président du Sénat, la procédure est ouverte depuis juin 2007, mais la retranscription des conversations par un expert a pris des mois et n'a été versée au dossier qu'en février 2008. Explication : les propos du chef d'entreprise étaient peu intelligibles car celui-ci... est bègue. Suite au prochain épisode.

N'est-ce pas très incongru pour quelqu'un qui aime se dire le deuxième personnage de l'État, alors qu'il n'est que le troisième, dans l'ordre protocolaire, après le Premier ministre, mais il peut remplacer le président de la République, ce qui autorise le président du Sénat à se dire numéro deux... Infantillages. En cas de vacance du pouvoir, il assure bel et bien l'intérim du président de la République, responsabilité qu'Alain Poher a eu l'occasion d'expérimenter deux fois, en 1969, à la démission du général de Gaulle, et en 1974, lors du décès de Georges Pompidou.

Communiquer par la peinture

Même si quelques progrès ont été accomplis depuis dix ans, la présidence de Christian Poncelet, comme un reflet de sa vision de la politique, se caractérise par une totale opacité de la gestion du Sénat. À son actif, ainsi que nous l'avons vu, une mesure qui était dans l'air du temps : la disparition du paiement en liquide des frais de mandat. Jusqu'alors, de même que, grâce aux fonds secrets, les ministres et leurs collaborateurs percevaient une partie de leurs émoluments en espèces – comme les truands pour échapper à l'impôt sur le revenu. Ce qui est invraisemblable, mais a duré quelques bonnes décennies –, les sénateurs, chaque mois, passaient au guichet de la perception du Sénat. Pour quelques-uns, c'était même la seule occasion de

fréquenter le palais du Luxembourg. Dans les sous-sols du bâtiment, ils faisaient la queue pour se voir remettre une discrète enveloppe en papier kraft : leur argent de poche du mois à venir, officiellement « frais de mandat » ou « indemnité de secrétariat », peu importe. Ce sont ces sommes, qu'il dit avoir patiemment thésaurisées au fil des mois, qui auraient permis au président Poncelet de payer en liquide, à concurrence semble-t-il de 2 millions de francs (mais tout chiffre, par définition, est en la matière extrêmement aléatoire), les importants travaux de sa villa de Sainte-Maxime. *Exeunt* donc ces voyoucratiques pratiques d'un autre âge.

À l'actif également du président Poncelet une intense politique de communication tous azimuts, en direction des jeunes, des entreprises ou du grand public. C'est lui qui a eu l'initiative, nous l'avons dit aussi, de multiplier les expositions, sur les grilles du jardin aussi bien qu'au musée du Luxembourg, récemment modernisé et agrandi.

C'est de son temps – après l'impulsion donnée en la matière par son prédécesseur, René Monory, lui-même féru des technologies de pointe – que date l'intensification du rythme des colloques et tables rondes accueillis au Sénat. La Haute Assemblée apparaît comme une maison ouverte sur le monde, branchée, dirait-on aujourd'hui, qui marche avec son temps, et qui s'efforce de mettre à la disposition du public les plus belles œuvres d'art – peintures, sculptures ou photographies. L'intention n'est pas mauvaise, et la réalisation non plus. Les expositions sont, dans l'ensemble, appréciées du public, et pour celles qui ont une dimension marchande, au musée, elles ne semblent pas peser sur les finances de la maison.

Mais tout cela n'est-il pas assez superficiel ? Tout cela, n'est-ce pas beaucoup d'argent et d'énergie gâchés pour rien ? Le Sénat remplit-il sa mission quand il fait admirer les œuvres de

Véronèse, Botticelli ou Vlamincx ? En quoi aide-t-il au travail des sénateurs quand des manifestations plus ou moins privées sont organisées au palais du Luxembourg, et quand ce palais se réduit à un décor ? A quoi sert en somme une politique de communication, si on n'a pas grand-chose à communiquer ?

Or, à part ces deux avancées, de l'avis largement partagé par beaucoup de sénateurs de son bord, le bilan de la présidence de Christian Poncelet est maigre. Il n'a en tout cas rien mis en œuvre pour apporter un peu de clarté sur le fonctionnement de la présidence et son budget. On est au royaume de l'obscurité.

On peut, semble-t-il, chiffrer le budget de la présidence, en constante augmentation, à 2,5 millions d'euros par an. Cette somme, en réalité, n'apparaît nulle part, dans aucun budget, et ne paraît correspondre qu'à une partie de ce dont le président de la Haute Assemblée dispose, le complément lui étant aimablement fourni par les services de l'Assemblée. L'Élysée, longtemps, a fonctionné de la sorte : son budget apparent était dérisoire, mais tout était pris en charge par les différents ministères. À la Mitterrand, à la Chirac, à l'ancienne. « Avec sa cassette, explique *Le Canard enchaîné* du 11 mai 2005, Poncelet doit payer ses dix-neuf collaborateurs et le commandement militaire du palais (1,493 million d'euros), sans oublier les petits fours (610 000 euros), les voyages (370 000 euros), etc. Mais la Haute Assemblée prend en charge le salaire de dix-sept secrétaires, de vingt-cinq employés et les frais afférents aux quinze voitures de fonction avec chauffeur de la présidence. » Le fonctionnement du Kremlin à la belle époque ne devait pas être plus limpide...

Pourra-t-on jamais sortir, un jour, de l'obscurité ponceletienne ?

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

V

Des rois fainéants

Extrait du règlement intérieur : « Le sénateur est obligé de participer activement aux sessions du Sénat et des organes du Sénat (les commissions du Sénat, le présidium du Sénat, la convention des doyens). Si le sénateur n'accomplit pas ce devoir et s'il est absent sans justification à la session ou s'il est présent à la session mais qu'il ne participe pas au vote, les prestations et les indemnités qu'il reçoit pour le mois donné sont réduites... » Cette disposition de bon sens, qui vise à lutter contre l'absentéisme et la fainéantise parlementaires, est appliquée dans un pays bienheureux : la République de Pologne.

À dire vrai, le Sénat de la brave République française bénéficie également de dispositions de cet ordre. L'article 15, alinéa 3, du règlement dispose par exemple qu'« en cas de trois absences consécutives non justifiées d'un sénateur dans la commission permanente dont il est membre, son indemnité de fonction peut être réduite de moitié jusqu'à l'ouverture de la session ordinaire au mois d'octobre. Toutefois, le parlementaire empêché d'assister à des réunions de commissions peut ne pas se voir appliquer cette sanction s'il justifie ses absences ». Cette disposition, remplie de bonnes intentions, n'est jamais appliquée. Et ne l'a jamais été.

De sorte que le Sénat est gangrené par l'absentéisme. Sans doute davantage que l'Assemblée nationale, parce que les sénateurs n'ont pas de comptes à rendre directement à des électeurs, et parce qu'ils ont moins souvent l'occasion de se remettre en question.

Un hémicycle désespérément vide

L'image la plus désolante que les Français ont de leurs sénateurs est celle de l'hémicycle du Sénat désespérément vide. Y sont débattues les questions les plus importantes pour la vie de la Nation, et les sénateurs, mandatés par les électeurs pour le faire et généreusement rétribués à cette fin, s'en dispensent. Neuf fois sur dix, les débats ont lieu entre trois pelés et un tondu, qui n'ont souvent pas l'air de s'intéresser beaucoup au débat en cours. On somnole. On avance son courrier. On blague avec le voisin. Cette vision, sans cesse renouvelée, à peu près identique quels que soient le sujet en discussion et la nature de la discussion, est consternante : les sénateurs, à s'en tenir à cette image, ne fichent rien !

Leur grand argument, quand on les interroge sur ce point, leur argument imparable, au demeurant exact, est que le principal du travail sénatorial ne se fait pas en séance publique, mais en commission, et que les réunions des commissions ne sont pas publiques. Chaque élu est obligatoirement affecté à une des sept commissions du Sénat, chargées de préparer le travail législatif, c'est-à-dire de discuter les textes, d'origine parlementaire ou gouvernementale, appelés un jour ou l'autre à devenir la loi. Personne ne conteste que c'est dans le cadre de ces commissions qu'est accomplie la plus noble part du travail législatif. Mais à croire les sénateurs interrogés, on pourrait penser que, si l'hémicycle est souvent désert, les commissions sénatoriales

sont, en revanche, de véritables ruches. Dans le secret de conversations privées, les sénateurs actifs se privent rarement de faire savoir quelle est l'exacte réalité, légèrement différente.

Pour tenter de pallier l'absentéisme endémique dans l'hémicycle au moment des votes, le PS et l'UMP ont mis en place ce qu'ils appellent le « tour de chien ». Un ou des parlementaires sont « désignés » volontaire(s) pour voter à l'aveugle contre un texte, dont ils ignorent tout ! Ce système absurde ne donne apparemment pas toujours de résultats satisfaisants, comme l'ont montré récemment des votes où l'UMP, très largement majoritaire au Sénat, a été mis en minorité par la gauche.

Les statistiques, en la matière, ne sont pas possibles – elles pourraient l'être, théoriquement, si le règlement était appliqué, mais il ne l'est pas, et rien ne dit, s'il l'était, que ces informations seraient publiées... Pour avoir une idée du phénomène, il faut se fier aux impressions des uns et des autres. Patricia Schillinger, élue socialiste du Haut-Rhin, petite blonde aux yeux noirs, mère de deux enfants, ne parle pas la langue de bois : « Sur la soixantaine de sénateurs de la commission des Affaires sociales, il y en a un quart, soit une quinzaine, que je n'ai jamais vus... Et d'après ce qu'on m'a dit, les autres commissions du Sénat, qui comprennent chacune entre quarante-cinq et soixante-dix-sept membres, sont atteintes par l'absentéisme dans les mêmes proportions. » En quatre ans, elle confie n'avoir vu son collègue Gérard Collomb, sénateur maire PS de Lyon, que deux petites fois...

Sondés, les membres actifs des sept commissions du Sénat (Affaires culturelles ; Affaires économiques ; Affaires étrangères, Défense et forces armées ; Affaires sociales ; Finances, contrôle budgétaire et comptes économiques de la

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

de Cherbourg et son métier d'ingénieur à la DCN. Et petit souci : il ne peut se mettre en disponibilité pour se consacrer à son mandat. Un ouvrier d'État ne jouit pas d'un statut de fonctionnaire. Aussi se met-il périodiquement en congé sans solde. L'absentéisme, il n'a jamais pratiqué, pas plus aujourd'hui au Sénat qu'hier entre l'arsenal et la mairie de Cherbourg. C'est totalement étranger à sa culture.

Coup de tonnerre en 1980 : le maire de Cherbourg démissionne à la suite d'un drame personnel. Du jour au lendemain, l'ex-chaudronnier se retrouve maire d'une ville de soixante mille habitants à l'époque ; il le restera pendant vingt et un ans. Il prend un congé sans solde et troque le Solex pour la DS noire avec l'huissier de la mairie comme chauffeur intérimaire. Ses indemnités de maire et de conseiller général lui permettent de gagner un peu plus qu'à l'arsenal. Farouche opposant au cumul des mandats, Jean-Pierre Godefroy abandonne, en 1985, son siège de conseiller général pour se faire élire conseiller régional. Seule collectivité locale compétente en matière de subventions pour les transports, le conseil régional de Normandie lui permet de défendre deux dossiers prioritaires : la mise à deux fois deux voies de la route Paris-Cherbourg et l'électrification de la ligne SNCF Paris-Cherbourg.

Constamment réélu maire en 1983, 1989 et 1995, Jean-Pierre Godefroy décide de passer la main en 2001. Il laisse la mairie à son adjoint socialiste Bernard Cazenave pour se présenter aux sénatoriales. Pas question pour lui de cumuler les deux mandats... En septembre 2001, le département de la Manche désigne ses trois sénateurs à la proportionnelle. Et il est élu, notamment aussi grâce aux dissensions entre les deux vétérinaires RPR et UDF, Jean-François Legrand et Jean Bizet, qui présentent chacun leur liste. Élu jusqu'en 2011, l'ex-

chaudronnier sait qu'il ne sera jamais réélu : la majorité UMP a, depuis, réservé la proportionnelle aux départements qui désignent au moins quatre sénateurs. Une astuce qui, selon lui, vise un objectif : empêcher la gauche de devenir majoritaire au Sénat.

Cela ne l'a pas pour autant fait changer d'avis : Jean-Pierre Godefroy ne s'est pas représenté aux élections régionales de 2004. Pour lui, le mandat sénatorial reste un mandat à plein temps, comme l'attestent ses très ponctuels comptes rendus annuels de mandat, distribués aux élus de son département, livrets qui, chaque année, comptent plus d'une centaine de pages.

À ses yeux, le Sénat requiert non pas des privilèges, mais de la présence. Il aimerait que la loi soit appliquée. « Trois absences dans l'année pour un sénateur, sans certificat médical, dit-il, et ce même sénateur devrait voir ses indemnités diminuer... » La dotation taxi (3 000 euros par an), les luxueuses voitures du Sénat et les quarante trajets en avion gratuits par an le laissent de marbre. Lui-même n'utilise que sa carte de circulation SNCF gratuite en première classe (il lui arrive de voyager en seconde) et le métro parisien (pour lequel il dispose d'un passe navigo annuel gratuit, fourni par les services du Sénat). Et il s'est loué une petite chambre dans le quartier Jussieu pour y vivre du lundi soir au jeudi après-midi. Il a trois collaborateurs, deux à Cherbourg qui reçoivent toute la semaine, et une troisième à Paris. Chacun est rémunéré à hauteur de 3 000 euros par mois, c'est-à-dire qu'ils sont parmi les assistants les mieux payés.

Vice-président de la commission des Affaires sociales, il y a mené ses plus grandes bagarres et étudié ses plus gros dossiers : le CPE, le CNE, la privatisation, sous Jospin, de la Direction des constructions navales (« Je ne l'ai pas votée, sinon je ne pouvais plus me pointer à l'arsenal de Cherbourg »), la faillite

de Moulinex (sa première intervention en septembre 2001), la loi sur les stagiaires, la loi de modernisation sociale sur le Code du travail...

Outre la lutte contre l'absentéisme endémique qui ruine tout crédit du Sénat aux yeux du contribuable, Jean-Pierre Godefroy, partisan du bicamérisme pour éviter tout monopole d'une Assemblée unique, voit deux améliorations à apporter au fonctionnement de cette Assemblée. La première : supprimer le système du vote en scrutin public, qui permet à un seul membre d'un groupe politique de voter pour tout son groupe. Cette astuce donne la possibilité à la majorité de ne pas se retrouver mise en minorité sur un texte, lorsque l'UMP et l'UDF ont moins de sénateurs dans l'hémicycle que la gauche. Les deux autres possibilités de vote sont le scrutin à main levée et le scrutin à la tribune avec une procuration par sénateur. Le vote électronique par clé existe à l'Assemblée nationale, mais pas au Sénat. La deuxième amélioration proposée par Jean-Pierre Godefroy : supprimer la procédure d'urgence, qui permet au gouvernement de passer en force à l'issue d'une seule lecture, et pas de deux.

Une femme laborieuse

À quarante-cinq ans, sénatrice depuis septembre 2004 à la faveur de l'introduction de la proportionnelle et de l'obligation de parité, Patricia Schillinger est une élue travailleuse. Dans son village de Hégenheim (trois mille habitants), à la frontière suisse, dont elle est devenue maire en mars 2008, personne ne croyait qu'elle allait tenir le coup. « Je n'avais aucune notion en matière juridique. » Elle a trois collaboratrices qui l'ont beaucoup aidée et a même innové parmi les sénateurs en étant l'un des rares à avoir son site Internet. Elle, qui ne sortait jamais

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Sénat pour salarier trois ou quatre collaborateurs. Et le reste, le statut de sénateur, c'est le principal²... On ne va pas vous en rebattre les oreilles, mais il faut être Bertrand Delanoë pour renoncer à la classe pullman, version Sénat, c'est-à-dire à la Rolls des parlementaires. L'ancienne ministre a fait comme tout le monde et pris le risque de perdre tout crédit politique dans les prochaines années... Sa décision n'arrange pas les affaires des femmes de ménages du Sénat. Les employés du palais du Luxembourg redoutent les visites de l'ancienne ministre à son bureau du troisième étage. Ils ne lui en veulent pas à elle, mais à son petit chien, un yorkshire, qui n'est pas toujours dans le bureau ou dans les bras de sa maîtresse. Depuis quatre ans, l'animal, très social au demeurant, a pris l'habitude de marquer son passage de manière plus ou moins odorante et solide. Visiblement, la propriétaire du chien n'en a cure...

Une « croisée » du Sénat

Bon nombre de militants écologistes eux-mêmes ne sont pas convaincus par le « train-train » sénatorial de Dominique Voynet. Un exemple : Christian Vélot, chercheur et enseignant en biologie moléculaire à l'Université Paris-sud, animateur des conférences sur les OGM et témoin en faveur de faucheurs volontaires dans leurs procès devant les tribunaux correctionnels. Sur le site alternatif Bellocio, Christian Velot a raconté sa triste visite au Sénat, le 22 mars 2006, pour aller écouter les débats sur le projet de loi OGM : « Aujourd'hui, je ne suis toujours pas remis et je n'ai que le clavier de mon ordinateur comme remède car j'éprouve un immense besoin de faire partager le triste spectacle auquel j'ai assisté hier dans l'hémicycle de la rue de Vaugirard. Premier coup derrière les oreilles : le nombre de sièges vides. Sur trois cent trente et un

sénateurs, seulement quarante-neuf étaient présents en ouverture de séance, et il n'en restait plus que trente-cinq après une demi-heure ! Je me dis alors qu'il doit au moins y avoir tous ceux qui sont (ou qui prétendent être) concernés par le sujet, et notamment qui sont censés défendre nos positions. On a bien cherché (c'était facile, ils n'étaient pas nombreux) : pas de Dominique Voynet, qui était pourtant venue le matin même faire de belles déclarations lors de la conférence de presse ! Aucune présence non plus de Jean-Luc Mélenchon, proche de José Bové depuis la campagne contre le CPE, et pour lequel il est sans doute moins payant de venir faire son boulot au Sénat que se pavaner debout sur un banc du trottoir du boulevard Arago pour être certain de bien être remarqué pendant le passage de la manif anti-CPE de samedi dernier. Je l'ai d'autant plus amère qu'aux dernières sénatoriales (2004), j'ai fait partie, avec mon ami Raymond Leduc de la Confédération paysanne, du comité de soutien de Jean-Luc Mélenchon (candidat dans l'Essonne avec Bernard Véra et Claire-Lise Champion)... »

« La plupart des sénateurs sont présents, et plus actifs qu'on ne le dit »...

« Au-delà de cet absentéisme pitoyable, reste le déroulement des débats, poursuit Christian Vélot. Un brouhaha incroyable ! Personne ou presque n'écoute l'intervenant qui fait (ou plutôt qui lit) son discours. Chacun parle dans son coin avec ses voisins ou y va de ses petites activités personnelles. J'ai dix fois moins de bruit dans un amphithéâtre de deux cents étudiants d'une moyenne d'âge de vingt ans, et sans que j'aie besoin d'exercer la moindre autorité. L'intervenant pourrait s'adresser à la porte de ses chiottes, ça ferait le même effet. Du balcon où nous étions situés, nous avons une vue plongeante sur les

pupitres des sénateurs du groupe UMP. Pas un seul n'avait le projet de loi sous les yeux ! Raffarin et ses potes ont passé leur temps de présence (environ trente minutes) à causer entre eux et se marrer, certains tournant carrément le dos à l'intervenant. D'autres remplissaient des dossiers, regardaient leur agenda. Deux sénatrices au fond de l'hémicycle (et donc juste en dessous de nous), après avoir regardé ensemble un album photo, s'échangeaient leur permis de conduire, leur pièce d'identité. Un autre montrait à son voisin des photos d'une maison imprimées en couleur sur du papier A4, probablement la résidence secondaire qu'il vient de s'acheter, une autre encore réorganisait ses papiers et ses billets de 20 euros dans son portefeuille... Et le plus drôle (enfin, façon de parler), c'est qu'à la fin d'une intervention, et uniquement s'il s'agissait bien sûr d'un intervenant de leur groupe, ils applaudissaient comme des automates. Peut-être suis-je trop naïf, ou peut-être ai-je tendance à prendre les choses trop à cœur ? Je ne sais pas. Toujours est-il que n'y tenant plus, au bout d'une heure, j'ai décidé de partir, l'âme en peine, avec le profond sentiment d'avoir été brusquement téléporté plus de deux siècles en arrière, et de savoir de moins en moins ce que signifie "démocratie".

En réponse à cet internaute qui l'accuse d'avoir trahi les verts à l'occasion du débat sur les OGM, auquel elle n'a pas assisté, la sénatrice se lançait sur son blog, deux jours plus tard, dans un véritable plaidoyer en faveur du Sénat : « Je viens de lire ton long message, désabusé quant au fonctionnement du Sénat. Pour ma part, je ne suis pas mécontente que tu aies pu constater par toi-même la façon dont ça se passe. Même s'il y a aussi des gens qui font correctement leur boulot, à gauche et même... à droite. Tu as été choqué de constater qu'il y avait peu de sénateurs dans l'hémicycle. Certains ne sont jamais là (et ils ne sont guère respectés par ceux qui font leur boulot), d'autres cumulent ou ne

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

secrétaire auprès du groupe RI du Sénat et jamais un reproche. Et d'un seul coup, dans la matinée 28 novembre 2001, le secrétaire général du groupe annonce à Françoise Boulmer qu'elle est licenciée « avec ordre de quitter les lieux sur-le-champ ». Un quart d'heure avant, elle avait annoncé au président du groupe des Républicains Indépendants, Henri de Raincourt, que ses invités étaient arrivés. Cette information lui serait parvenue avec huit minutes de retard. Crime de lèse-majesté...

Deuxième exemple, toujours au secrétariat des Républicains indépendants, Catherine Riva, employée depuis quatorze ans par le groupe, est licencié, en 2002, durant son congé de maternité. Son dernier bulletin de salaire pour l'année 2002 motive son congé d'une manière sibylline : « Dissolution du groupe à partir du 31 décembre. » Catherine Riva a engagé également une procédure devant les prud'hommes. Aujourd'hui président du groupe UMP au Sénat, Henri de Raincourt déclarait en 2004 au journaliste Albert Drandov : « Ces deux jeunes femmes n'ont jamais été licenciées. Boulmer s'est mise en maladie et elle n'a plus donné de nouvelles. Quant à Riva, elle était en congé maternité depuis deux ans. Elle n'a plus donné de ses nouvelles, malgré notre relance par courrier³... »

Catherine Riva et Françoise Boulmer ne toucheront leur dû que plusieurs années plus tard, en 2006. Une indemnité transactionnelle leur a été versée à chacune d'entre elles, suite à un contrat passé devant avocats. Elles n'ont pas le droit d'en parler et le montant de ces indemnités reste donc confidentiel. Catherine Riva n'en reste pas profondément choquée par cette affaire : « Les sénateurs sont chargés de voter la loi avec cette réserve que cette même loi doit s'appliquer à tous les français, sauf à eux-mêmes. Je n'en donnerai qu'un exemple personnel. Quand vous êtes collaborateurs d'un groupe politique au Sénat, votre employeur qu'il soit l'UMP, le PS, le CRC (les

communistes), le RDSE (le centre gauche) ou les centre, a le même numéro d'URSSAF. Ce qui est totalement illégal.⁴ »

Il n'est pas rare que les parlementaires ignorent les lois qu'ils ont votées, ou du moins qu'ils se croient dispensés de les appliquer. C'est un travers fréquent sur le point précis des relations contractuelles entre les parlementaires et leurs collaborateurs, d'autant plus fréquent que, pour tout dire, le métier est mal réglementé. En l'absence de lois rigoureuses, celle de la jungle revient au galop. Un exemple significatif : lorsque le sénateur Jean-Marie Bockel est nommé secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens combattants, le 19 juillet 2007, son assistante parlementaire, en congé maternité, se retrouve au chômage du jour au lendemain. Rien de plus scandaleux, mais rien de plus légal...

Employeurs fantômes

À côté d'emplois fictifs au Sénat, qui n'ont jamais été démontrés par la justice, il pourrait y avoir aussi ce que l'on appelle en quelque sorte des employeurs fantômes : des payeurs que personne ne connaît. Ce fut le cas, qui a défrayé la chronique, de la principale collaboratrice du président Poncelet, Marie-Josèphe Aucouturier, longtemps et généreusement rémunérée par l'administration des Postes et Télécommunications, puis par l'entreprise France Télécom, où elle a passé presque trois décennies sans y mettre les pieds⁵. Les mauvaises langues prétendent qu'il y aurait encore au Sénat une dizaine de contrats de ce type.

La rémunération des collaborateurs des parlementaires, sujet apparemment anodin, est en réalité de la plus haute importance, et d'abord sur le plan de la morale. Il n'y a aucune raison pour que l'argent public ne soit pas employé à ce à quoi il est

affecté : si les financements des partis politiques sont insuffisants, il faut les reconsidérer et supprimer la pratique qui consiste à faire payer par le Sénat des personnes qui travaillent ailleurs ; si les indemnités versées aux parlementaires sont trop faibles, il faut les augmenter et ne pas tolérer les ridicules expédients qui permettent à un parlementaire, via quelque proche, d'arrondir ses fins de mois...

Mais personne ne veut régler cette question, pour la simple raison que personne n'a intérêt à ce qu'elle le soit. Les sénateurs trouvent très commode de n'avoir pas à s'embarrasser avec trop de rigidité légale : la flexibilité semble, plus que jamais, la clé du bonheur, et pouvoir révoquer *ad nutum* un collaborateur est le rêve de tout employeur. Dans le même ordre d'idée, avoir, pour poursuivre sa politique dans sa circonscription, des collaborateurs généreusement payés par le Sénat, n'est-ce pas un des rêves secrets de tout homme politique labourant le terrain ? Si un véritable statut de collaborateur de parlementaire finissait par voir le jour, il est probable qu'il créerait des rigidités (définition de fonction, protection sociale...) dont les sénateurs n'ont pas la moindre envie. Pour leur part, les fonctionnaires du Sénat ne semblent pas pressés de voir naître un corps organisé, qui, peu ou prou, à moyen terme voire à très long terme, pourrait les concurrencer, eux qui bénéficient d'un statut avantageux. Comme ces fonctionnaires, piliers et clergé du Sénat, sont les principaux conseillers des sénateurs, ils leur suggèrent, pour donner un statut à leurs collaborateurs, de se hâter lentement, d'aller, en somme, à un train de sénateur.

En attendant, si les assistants parlementaires n'ont tout de même pas, en règle générale, à se plaindre de leur sort qui est rarement celui d'esclaves (même si par comparaison avec celui de sénateur ou avec celui de fonctionnaire du Sénat, ils sont bel

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Enfin, chacun des cinq présidents de groupe politique a droit à une voiture avec chauffeur. Les heureux élus sont la communiste Nicole Borvo Cohen-Seat (Paris), le centriste-UDF Michel Mercier (Rhône), le RDSE Pierre Laffitte (Alpes-Maritimes), l'UMP Henri de Raincourt (Yonne) et le socialiste Jean-Pierre Bel (Ariège).

En plus de ces véhicules nominativement attribués, il existe, un peu mystérieuses, d'autres voitures avec chauffeur. Plusieurs sénateurs, rapporteurs spéciaux ou chefs de délégation s'en verraient attribuer pour des périodes plus moins longues.

Les deux partis dominants au Sénat, l'UMP (cent quarante-sept sénateurs) et PS (quatre-vingt-huit), ont chacun droit à un véhicule et à un chauffeur supplémentaire, généreusement payés par le contribuable.

Il faut plus d'un chauffeur par voiture, puisque, comme les mille deux cents et quelques employés de la Haute Assemblée, les chauffeurs du Sénat font la semaine de trente-deux heures. Recrutés sur la base de 2 300 euros net par mois, ces chauffeurs, grâce au pactole des primes de nuit instituées au Sénat, gagnent au bout de cinq ans près de 5 000 euros net par mois. Tous les professeurs de faculté ne peuvent pas en dire autant !

L'affectation de ces vingt-cinq véhicules avec chauffeur à vingt-quatre sénateurs (le président Christian Poncelet a deux véhicules) relève de décisions prises sans la moindre concertation par la questure du Sénat. Les procès-verbaux de ces décisions restent secrets, au nom de la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif. Demander une voiture plus petite, plus démocratique, moins polluante et moins chère que le haut de gamme Renault, Citroën ou Peugeot, reste un exercice très difficile pour un sénateur. La sénatrice présidente du groupe CRC (communiste républicain et citoyen), Nicole Borvo Cohen-Seat, aime ainsi raconter son long combat pour obtenir une

Clio ! Et pas question de demander une Toyota Prius (fonctionnant à l'électricité et à l'essence) pour polluer moins, le Sénat français n'achetant que français : il doit donner l'exemple.

Seul le sénateur Modem Marcel Deneux (Somme) sauve l'honneur. A l'âge de 80 ans, il roule en Toyota Prius, une voiture achetée sur ses propres deniers. Ce véhicule écologique met, chaque mardi, environ trois heures pour rallier le Vimeu dans la Somme à Paris ou pour en revenir le jeudi soir. C'est-à-dire aussi vite que les voitures polluantes pour franchir ces 180 km.

¹- Voir Pierre Koetschet, « Métiers de la République », *Acteurs publics*, février 2005.

²- Voir Liliane Delwasse, « La carrière à haut risque des cadres politiques », *Courrier cadre*, 20 janvier 2005, n° 1567.

³- Voir Albert Drandov, « Sénat UMP : après les emplois fictifs, les employeurs fantômes », *Charlie Hebdo*, avril 2004.

⁴- Entretien avec les deux auteurs en juillet 2008.

⁵- Voir Yvan Stefanovitch, *Aux frais de la princesse*, *op. cit.*

⁶- Voir Claude Lévy, *La Bulle de la République : enquête sur le Sénat*, Calmann-Lévy, 2006.

VIII

Quatre papys très secrets, éminences grises du lobby des culs-terreux

Adieu Marcel !

Le 12 avril 2008, à Saint-Méen-le-Grand (Ille-et-Vilaine), les obsèques de l'ancien sénateur centriste Marcel Daunay, soixante-dix-huit ans, n'ont attiré que les journalistes locaux de *Ouest-France*. Pourtant, ce self-made man était l'une des grandes figures de la Fédération nationale des syndicats et exploitants agricoles (FNSEA) et son principal représentant au Sénat de 1980 à 1998. Parlementaire, syndicaliste et éleveur de vaches laitières, ce lobbyiste acharné s'est battu pour renforcer l'industrie laitière bretonne et normande dans une Europe en surproduction. En effet, Bruxelles avait mis en place, en 1984, les fameux quotas laitiers, pour obliger la France et les autres pays européens à baisser leur production tout en assurant des prix, des quantités et des subventions à certaines catégories d'éleveurs. Des quotas laitiers qui devraient définitivement disparaître en 2015. Le syndicaliste Marcel Daunay était au Sénat l'avocat obligé du monde laitier français gros consommateur de ces subventions européennes. Et monsieur le sénateur ne pouvait avoir davantage de fers au feu : secrétaire général à la fois de la Fédération nationale des producteurs de

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Deux traits distinguent ce parcours parfaitement construit : le goût de Marcel Deneux pour les technologies nouvelles, preuve de sa jeunesse d'esprit et de sa confiance dans le progrès, qui lui a valu, dès avant son élection à la Chambre haute, de devenir membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Cet intérêt pour les techniques de pointe est illustré, par exemple, par le fait – très original – que Marcel Deneux, chargé d'un « rapport relatif à l'évaluation de l'ampleur des changements climatiques, de leurs causes et de leur impact possible sur la géographie de la France à l'horizon 2005, 2050 et 2100 » a tenu à publier ce rapport, au demeurant très bien documenté, sous forme d'un Cédérom.

Quatre-vingts printemps et bon pied, bon œil

Le deuxième trait remarquable du parcours professionnel du sénateur Deneux est qu'il n'ignore rien des réalités concrètes de ce bas monde, et qu'il a toujours accordé la plus grande importance aux questions financières, ce qu'illustrent ses nombreuses responsabilités au sein de la « banque verte ». Sa connaissance de l'agriculture est très complète.

Fort de ce bagage, le sénateur Marcel Deneux, devenu vice-président de la commission des Affaires économiques, n'a pu faire autrement, au Sénat, qu'être le porte-parole de la profession, qu'il connaît si bien et qu'il a si bien défendue toute son existence. C'est du moins ce qu'indique la liste de quelques-uns de ses travaux : proposition de résolution relative à l'entrée des vins sud-africains sur le marché européen (session 2001-2002, rapport n° 173, commission des Affaires économiques et du Plan) ; l'avenir du secteur agroalimentaire (session 1999-2000, rapport d'information n° 39, commission des Affaires économiques et du Plan) ; l'avenir de la réforme de

la Politique agricole commune (session 1997-1998, rapport d'information n° 466, commission des Affaires économiques et du Plan) ; projet de loi relatif à la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale (session 1996-1997, rapport n° 288, commission des Affaires économiques et du Plan)... C'est ce qu'indique également la liste – communiquée par ses soins – de quelques-uns des autres mandats qu'il exerce : membre de la commission consultative pour la production de carburants de substitution ; membre du conseil d'orientation de l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer ; membre du conseil national des transports ; président du groupe de travail sur les biocarburants ; membre de la commission économie de l'OCDE ; président du groupe économie sociale... Son intérêt intact pour la cause agricole se résume, enfin, par le nombre de colloques (onze), de déjeuners ou de dîners débats (dix-sept) auxquels, entre 2003 et 2008, Marcel Deneux a participé sur l'aménagement du territoire, les biocarburants, la PAC ou l'OMC.

À quatre-vingts ans, bon pied, bon œil, Marcel Deneux est d'une verdeur physique – deux à trois parcours de golf par semaine – et d'une agilité intellectuelle qui forcent l'admiration. Il a présent à l'esprit cinquante ans de vie publique française, il connaît chacun de ses collègues du Sénat par son prénom et les tutoie, il est au fait des dossiers les plus difficiles, sur lesquels il est parfaitement informé. Même s'il se défend d'être au Sénat, où il est ponctuellement présent, le représentant des agriculteurs – « je souhaite m'intéresser de moins en moins à l'agriculture, et trouver d'autres centres d'intérêt », confie-t-il –, sa pente naturelle le pousse, irrésistiblement, à défendre,

encore et toujours, le métier qu'il a toujours défendu. Ses prises de position, claires, nettes, bien argumentées, sont, encore et toujours, marquées par une confiance dans le progrès technique et dans le bien-fondé d'une agriculture intensive. On ne se refait pas. Il est, par exemple, un partisan déterminé de l'emploi des OGM, avec des arguments d'autant plus convaincants qu'il explique que les Français consomment déjà, et en grande quantité, des produits bourrés d'OGM. Autre exemple : il est un défenseur, contre vents et marées, des biocarburants ; « pourquoi met-on en cause, demande-t-il, l'utilisation des ressources agricoles pour la production de biocarburants (essentiellement maïs et canne à sucre) alors que ce sont les prix du blé qui augmentent le plus ? ».

À l'appui de cette fidélité à ses idées de cinquante ans, Marcel Deneux avance la réussite de l'agriculture française. Et de rappeler – ce que beaucoup ignorent ou ont oublié – qu'à la fin des années cinquante, la France devait importer des produits agricoles pour nourrir sa population. Et d'invoquer les succès commerciaux de l'agriculture française, devenue en quelques décennies le « pétrole vert » du pays, lui procurant ressources et devises. Et d'afficher, plus vivante que jamais, sa foi dans ce secteur, « à condition, précise-t-il, qu'on sache former et attirer des hommes de qualité. C'est parfois notre point faible ».

Ces considérations historiques sont parfaitement fondées, mais elles prennent mal en compte un élément, dont personne ne se souciait, dans les années soixante : le facteur environnemental. Quand il s'est agi de moderniser l'agriculture, personne ne s'est demandé si la nature allait ou non en prendre un coup. La priorité était à l'efficacité. Exclusivement. L'écologie, entre-temps, est apparue, et avec elle le souci de protéger, de manière durable – c'est l'adjectif à la mode –, ce bien précieux dont nous sommes dépositaires : le capital naturel.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

eaux de l'Île-de-France) depuis 1983. Et le Sedif n'est pas une coquille vide... Créé en 1923, il regroupe cent quarante-quatre communes des petite et grande couronnes parisiennes pour l'alimentation en eau de leurs quatre millions d'administrés. Et, toujours depuis 1923, le Sedif confie à la Compagnie générale des eaux la gestion de la distribution de l'eau potable à 537 000 abonnés répartis sur sept départements. Quatre-vingt-six années plus tard, ce syndicat de communes reste le premier client du n° 1 de la distribution d'eau potable en France et dans le monde. Fidélité inoxydable, mariage indissoluble, qui court, pour l'instant jusqu'en 2011, date de la renégociation du contrat... Autrement dit, l'efficacité du service public de l'eau offert dans la banlieue parisienne depuis quatre-vingt-six ans se nourrit de l'exercice d'un monopole régional au profit exclusif d'une société privée. D'où l'existence d'une certaine connivence, d'autres parleront simplement d'une proximité, entre Veolia et le Sedif, comme l'illustre une condamnation prononcée, le 20 janvier 2003, par le tribunal correctionnel du Mans. En 1988, l'ex-directeur général du Sedif, Roland Gerval, se voit infliger six mois de prison avec sursis et 40 000 euros d'amende, pour recel d'abus de confiance. En 1988, Roland Gerval avait fait restaurer gratuitement sa maison de campagne par une filiale de la Compagnie générale des eaux. Il n'avait jamais payé un seul centime des travaux estimés à 305 226,29 francs¹.

Le même Sedif a vu se succéder à sa tête huit présidents issus de toutes les grandes familles politiques françaises : radicale, socialiste de gauche, puis de droite, communiste, socialiste de gauche, gaulliste et socialiste². Rattaché aujourd'hui à la majorité présidentielle sarkozyste sous l'étiquette du Nouveau Centre et secrétaire d'État à la Fonction publique, André Santini

est maire d'Issy-les-Moulineaux depuis 1978 : depuis 1983, il est le huitième président du Sedif. Et depuis 1983, Christian Cambon est son bras droit à la tête de cet organisme, particulièrement chargé de la coopération humanitaire avec les pays en voie de développement.

Un voyage au Canada avec Henri Proglío

Anecdote très parlante. En 1985, Christian Cambon et André Santini négocient le renouvellement du contrat avec la Compagnie, avec, à la clé, un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 4 milliards de francs de l'époque. L'un des directeurs adjoints de la Compagnie, Jean-Marc Oury, négocie avec eux. Sous prétexte de deux voyages d'études sur le thème du câble, il emmène au Canada, tous frais payés, une dizaine d'élus du Sedif, dont Alain Griotteray, député-maire de Charenton-le-Pont et patron du RPR dans le Val-de-Marne, Jean-Jacques Jégou, conseiller général UDF et maire du Plessis-Trévisé (Val-de-Marne), André Santini et Christian Cambon. À cette occasion, ce dernier rencontre le directeur du développement de la Compagnie (chargé à ce titre du plan câble), Henri Proglío, devenu aujourd'hui P-DG de Veolia. Depuis, les deux hommes se tutoient. Ce voyage n'a laissé qu'un seul mauvais souvenir à Christian Cambon : sa valise n'arrivera jamais au Canada. Air France et la Compagnie le dédommageront... Question : pourquoi le sénateur Christian Cambon omet-il de mentionner ses importantes fonctions au Sedif ?

Monsieur le sénateur Christian Cambon voyage toujours aux quatre coins du monde pour le Sedif, mais aujourd'hui pour remplir une mission essentielle : permettre l'accès à l'eau potable à un maximum d'habitants du tiers-monde. Officiellement, le Sedif dit avoir consacré, depuis 1986,

13 millions d'euros à des programmes d'aide au développement de réseaux hydrauliques dans trois pays d'Asie et dans quinze autres en Afrique. Hasard ou nécessité, le vice-président du Sedif entretient d'autres liens avec Veolia, en tant que maire de Saint-Maurice. Depuis 2001, l'intercommunalité Charenton-Saint-Maurice a confié à ce groupe les quatre collectes dans ces deux communes : ordures ménagères, objets encombrants, verre et tri sélectif. Une compagnie qui a choisi d'installer le siège de trois de ses filiales dans cette bonne ville de quatorze mille habitants : Veolia eau et technologies (services aux industriels), OTV (assainissement) et le Centre d'analyses environnementales (CAE) qui regroupe cent cinquante salariés chargés des expertises mettant en œuvre les dernières avancées technologiques (biologie moléculaire, technique, spectroscopique, etc.).

Il est vrai que Saint-Maurice, commune située en lisière de Paris, possède l'une des taxes professionnelles les plus basses de la banlieue parisienne. Le journal municipal de Saint-Maurice fourmille également de petites phrases élogieuses pour Veolia. Un exemple parmi beaucoup d'autres : l'édition de juin 2007 de *Saint-Maurice Info* permet à Christian Cambon d'écrire dans son éditorial en page 2 : « Un partenariat exemplaire vient d'être signé avec l'équipe de basket de la Saint-Charles de Charenton, avec le soutien de Veolia. » Deux pages plus loin, dans la rubrique « Emploi », le titre suivant barre toute la page : « Huit mille emplois pour l'environnement, venez les découvrir ! Le 18 juin, place Montgolfier, le bus Veolia Compétences marque l'arrêt à Saint-Maurice de 10 heures à 17 heures. » Enfin, page 10, sous le titre « Festival de l'Oh samedi 30 juin et dimanche 1^{er} juillet », un petit encart indique : « L'eau en questions, à la découverte de Veolia environnement !

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

vingtaine de parlementaires à la finale de la Coupe du monde en Allemagne, comme le sénateur Ladislav Poniatowski (Eure), rapporteur du projet de loi au Sénat sur la fusion Suez-GDF. Un bon moyen d'influer sur le vote au Sénat... Il est vrai que la frontière entre lobbying et corruption est souvent difficile à tracer. Le sénateur vert Jean Desessart avait déposé plainte contre les pratiques du groupe Suez à l'époque, plainte classée par le parquet. Interrogé le 31 octobre 2006 sur I Télé, à la suite d'une plainte des élus verts contre le lobbying de Suez, André Santini se dit « choqué » que certains parlementaires aient accepté des invitations de Suez à des matchs du mondial de foot en juillet, quelques semaines avant l'examen du projet de loi préparant la fusion Suez-GDF... Si ç'avait été Veolia qui avait lancé les invitations, aurait-il eu les mêmes indignations ?

[1](#)- Voir Yvan Stefanovitch, *L'Empire de l'eau*, Ramsay, 2004, p. 242.

[2](#)- *Ibid.*, p. 247 et 248.

[3](#)- Entretien avec les deux auteurs en juin 2008 ; voir aussi le compte rendu du conseil municipal.

[4](#)- Voir compte rendu du conseil municipal de Saint-Maurice du 12 mars 2003.

[5](#)- Entretien avec l'un des deux auteurs en juin 2008.

[6](#)- Voir Pascale Robert-Diard, « L'affaire des emplois fictifs du RPR rebondit », *Le Monde*, 19 février 2007.

[7](#)- Entretien avec les deux auteurs en mai 2008.

[8](#)- Entretien avec l'un des deux auteurs en juin 2008.

[9](#)- Voir déclaration de l'attachée de presse de Christian Poncelet au journaliste de LCI, Mathieu Durand, le 29 novembre 2006 à 16 h 31.

X

Le prince des lobbyistes, l'ami des agriculteurs et de la science, et le « fennec turbulent »

Très favorable à la fusion Suez-GDF, le sénateur UMP de l'Eure Ladislas Poniatowski, tout à la fois homme de l'ombre et homme d'affaires, reste à soixante et un ans invisible sur les écrans de télévision et ne signe jamais d'éditoriaux dans les journaux qui comptent. Son père, feu Michel Poniatowski, bras armé de l'ex-président Giscard d'Estaing, répétait qu'il fallait trois qualités pour être un homme politique : « Avoir une fortune personnelle, être un tueur et savoir bien tuer. » Apparemment, son fils Ladislas ne cultive que la première de ces trois caractéristiques... Ce sénateur plutôt discret d'apparence, qui n'élève jamais la voix, n'a pas le charisme et le côté grande gueule de feu son père ou de son frère Axel, député du Val-d'Oise et brillant président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Seul point commun avec son père avec lequel il ne s'entendait pas, mais qui le protégeait : Ladislas a conservé auprès de lui comme collaboratrice au Sénat, Catherine, fidèle assistante de Michel Poniatowski pendant trente ans. Ce descendant de princes polonais est aujourd'hui un professionnel de la politique depuis vingt ans, député de l'Eure de

1988 à 1998, puis sénateur depuis cette date. Les bonnes fées se pressaient déjà autour de son berceau. Parent d'un roi de Pologne et du prince Joseph, maréchal de Napoléon, il est le petit-fils du prince Charles-Casimir Poniatowski et de la princesse, née Anne de Caraman-Chimay. Il a vécu ses treize premières années à l'étranger, au Maroc et aux États-Unis lorsque son père Michel Poniatowski était diplomate en poste pour le ministère des Finances. Adolescent, il rencontre le meilleur monde dans le bel hôtel particulier de son père, à Neuilly-sur-Seine. Aux législatives de 1967, il commence à militer aux JRI (Jeunes Républicains indépendants) en collant lui-même les affiches de son père, aidé de sa sœur cadette, Isabelle, membre de l'équipe de France de natation. Il a vingt ans.

La politique en héritage

En 1971, il fait un beau et utile mariage sur le plan professionnel. Mais une mésalliance sur le plan politique : fils d'un des leaders les plus antigauillistes de la droite, il se marie avec la journaliste Constance Guichard, fille du baron gaulliste Olivier Guichard. Pour la petite histoire, en 1969, pendant que, futur beau-père de Ladislav Poniatowski, Olivier Guichard préparait le référendum de 1969 sur la régionalisation et la réforme du Sénat, son père Michel fourbissait ses armes pour s'y opposer... Les réunions de famille durent être animées.

En 1963, Olivier Guichard avait notamment créé la Datar, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, qui engage Ladislav. À l'époque, en 1971, Jérôme Monod (futur patron de Suez-Lyonnaise des eaux de 1980 à 1997) est le patron de la Datar, qui dépend encore d'Olivier Guichard, alors ministre d'État chargé de l'Aménagement du territoire.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

d'économie depuis son enfance, a voulu comprendre trois grands dossiers liés à l'agriculture : le lieu de prise de décision pour toute l'agriculture mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (l'OMC) ; la sécurité sanitaire de l'alimentation (comprenant les OGM) ; et les biotechnologies. Le Sénat lui en a donné les moyens et le temps.

Un exemple : il se rend deux fois par trimestre à l'OMC à Genève pour y rencontrer ses dirigeants. Au cours de l'entretien d'une heure et demie qu'il nous a accordé, Jean Bizet a répondu aux accusations des écologistes : « Les accusations de Monsieur le sénateur Muller me traitant de “mercenaire des semenciers” sont indignes, je ne ferai rien ici au Sénat, nous sommes des gens bien élevés. Mais il faut qu'il sache que les trottoirs de Paris sont glissants et que dès que je pourrai, je lui mettrai mon poing dans la figure... »

Quand on l'interroge sur José Bové et sur Greenpeace, les réponses ne sont pas moins cinglantes : « Je voudrais que l'on m'explique comment José Bové, qui n'a pas de travail, peut rouler en BMW et posséder un voilier de quinze mètres. Certes Monsieur Bové est très intelligent, mais son action en fait un agent double. Lui et ses petits camarades anti-OGM ont fauché surtout des champs ensemencés, où étaient expérimentés des plants OGM à brevets français, après trois à quatre années de travail en laboratoire. Même si apparemment le leader paysan n'avait pas connaissance de la nationalité de ces brevets. Résultat : ces études sont foutues et ces fauchages ont ainsi accru encore la domination, en matière de brevets d'OGM, de Monsanto et des Américains. Une question : pourquoi monsieur José Bové et les militants de Greenpeace ne vont-ils pas faucher les champs de blé ou de maïs OGM aux États-Unis ? Réponse : parce qu'ils se retrouveraient immédiatement en prison⁵. »

Et monsieur le sénateur Jean Bizet d'expliquer que le débat sur les OGM est un « faux débat ». Pour lui, le Grenelle de l'Environnement a été, certes, « une formidable et noble aventure », mais les dés étaient pipés. En clair, laisse entendre le sénateur de la Manche, le gouvernement a accepté un débat bidon sur les OGM au Parlement pour que les écologistes n'abordent pas le dossier nucléaire au Grenelle de l'Environnement.

« La vérité, personne ne veut la dire, mais les OGM sont déjà, et complètement, dans notre alimentation de tous les jours dans l'Hexagone. 78 % des protéines végétales données en nourriture aux volailles, porcs et bœufs dans notre pays sont importées. Et il s'agit à 91 % de soja à base d'OGM. CQFD. »

Quant au lobbying exercé par les grands semenciers d'OGM, le sénateur dit être allé voir ces producteurs pour s'informer et que tous ces voyages ont été intégralement pris en charge par le Sénat. Il dit avoir accepté de Monsanto seulement un café, qui n'avait pas bon goût. « Suez ne m'a jamais invité à la Coupe du monde de foot, pas plus que Gaz de France aux Internationaux de Roland Garros, explique-t-il, mais je n'irai jamais, car ça ne m'intéresse pas. Par contre, je suis un passionné des courses de pur-sang et j'attends qu'on m'invite au grand prix de l'Arc de Triomphe ou de Diane. Ce n'est pas parce que j'accepte une invitation de cette sorte que cela va influencer mon choix d'élu. Je garde ma liberté. »

Pour le reste, en dehors des OGM, de l'OMC et de son travail à la Délégation européenne du Sénat, le sénateur Jean Bizet répond à deux demandes des maires, ses grands électeurs dans la Manche. Première grande sollicitation : négocier pour des exploitants auprès de l'administration départementale l'augmentation de leurs quotas laitiers européens (qui seront

supprimés en 2015). Deuxième requête en augmentation constante : la recherche d'emplois. On est loin des OGM...

Un rêve : être sénateur

Sans vouloir trop s'étendre sur ce sujet des OGM, qui divise la droite et la gauche de manière passionnelle, le sénateur-maire socialiste de Nevers, Didier Boulaud, n'est pas loin de donner raison à Jean Bizet, qu'il estime être « un bon sénateur et un gros bosseur ». « J'ai toujours voulu être sénateur avant d'être député », explique ce sénateur de cinquante-huit ans, ancien instit et père de deux grandes filles, qui préside aussi l'agglomération de Nevers, peuplée de soixante-dix mille habitants, soit un tiers des habitants de la Nièvre. Amateur fou de truffes, de peinture figurative et fumeur invétéré (il grille plusieurs paquets de Dunhill rouges par jour), il reste l'un des sénateurs les plus actifs, aussi bien dans l'hémicycle qu'en commission. Sa recette ? Une super-organisation depuis son élection en 2001, à base de portables, blackberry et ordinateurs...

« Bien s'entourer, surtout pas d'énarques et le moins possible d'apparatchik du PS... » Et pas de permanence sénatoriale, tout passe par la mairie. En l'absence d'un TGV Paris-Nevers (« Je me bats pour l'avoir, on l'aura, il mettra quarante-cinq minutes »), tous les lundis en fin d'après-midi, il monte à Paris avec sa voiture personnelle. Deux heures de route en moyenne pour deux cent trente kilomètres. Le jeudi après-midi, il rejoint Nevers. À son opposant UMP, qui lui reprochait, aux dernières élections municipales, « de ne pas être maire à 100 % », il a répondu fort joliment : « Je suis maire à cent à l'heure. » En effet, symbole criant de la République des professeurs arrivée « aux affaires » avec la vague rose de 1981, ce tout petit

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

en France ce qu'il s'est passé en Italie », où l'ancien parti fasciste, le MSI, s'est recentré, rebaptisé, et gouverne aux côtés de Silvio Berlusconi.

Alexis Carrel et le maire de Compiègne

Sans trop se mouiller, Marini multiplie cependant les clins d'œil, comme en témoigne le débat sur la rue Alexis-Carrel, en sa bonne ville de Compiègne. Le docteur Carrel, prix Nobel de médecine (en 1912) pour ses travaux sur les greffes, s'est ensuite fait théoricien de l'eugénisme en publiant *L'Homme, cet inconnu* (1935), puis a servi de caution scientifique au régime de Vichy en justifiant l'élimination des populations « indésirables ». Depuis la récente révélation de son appartenance au Parti populaire français de Jacques Doriot, de nombreuses villes françaises ont entrepris de débaptiser leurs rues Alexis-Carrel, sous l'influence de la campagne menée par la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra). Mais, à Compiègne, le maire reste droit dans ses bottes : « Plus il y aura pression, plus on pourra être assuré que la municipalité ne bougera pas. Plus ils feront de battage, plus la plaque Alexis Carrel sera boulonnée durablement. »

Au cours d'un débat municipal houleux, Philippe Marini juge toutefois plus prudent de laisser ses adjoints monter au créneau et de dévoiler leur inconscient : « Des réformes utiles ont été mises en place sous Vichy. » Il passe aujourd'hui pour un parfait sarkozyste. Lors de la célébration du soixantième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz en 2005, Nicole Borvo Cohen-Seat, présidente du groupe communiste au Sénat, s'était indignée du maintien, par Philippe Marini, du nom de la rue Alexis-Carrel dans sa commune. « La rue longe le camp militaire de Compiègne, d'où partirent cinquante mille personnes en

direction des camps de la mort, explique Nicole Borvo. Elle croise la rue Robert-Desnos, parti de Compiègne pour ne jamais revenir. Elle fait face à la rue des Martyrs-de-la-Liberté ». Dans l'esprit de Philippe Marini, par ailleurs président du groupe France-Québec et qui, à ce titre, ne doit pas s'indigner que Montréal ait aussi une rue Alexis-Carrel, ceci excusait peut-être cela.

XII

Épouser un sénateur

À cinquante ans, un conducteur de TGV, qui a cotisé pendant vingt-cinq ans, peut prendre sa retraite avec une pension égale à 60 % de son salaire de 4 880 euros net par mois en fin de carrière. Ce privilège a choqué et choque encore beaucoup de Français. Les sénateurs ne le crient pas sur les toits, mais ils bénéficient d'une retraite encore bien meilleure : plus de 4 000 euros en moyenne par mois, avec l'obligation de cotiser pendant quinze ans seulement. Et la sécurité de l'emploi chez les sénateurs rivalise avec celle des cheminots : sur quarante-deux sénateurs qui se représentaient en septembre 2004, quarante ont été réélus. Leur pension maximum atteint 6 000 euros avec vingt-cinq ans de cotisation. La meilleure retraite de France avec celle de leurs « collègues » députés, qui ont cependant une caisse de retraite moins riche. Rien à voir avec les anciens Premiers ministres, ministres et secrétaires d'État qui ne bénéficient d'aucun droit à la retraite. Sauf que tous les ex-Premiers ministres bénéficient à vie de trois coûteux et jolis privilèges : une voiture, un officier de sécurité et une secrétaire.

La poche sans fond du contribuable nourrit donc grassement la caisse de retraite des députés et celle des sénateurs. La même poche sans fond alimente également les mêmes sénateurs avec

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

vous permet de respirer et de goûter aux charmes de la solitude. Quelle autre corporation garantit aussi régulièrement à ses membres trois jours par semaine de paix conjugale ?

Et, quand il vous revient, le jeudi soir ou le vendredi, s'il est un peu fatigué par les réunions et les trajets, il est généralement en forme. Bonne mère, le Sénat s'est occupé de lui avec infiniment de prévenance. Il a été cajolé, chouchouté, protégé, n'a eu aucune espèce de souci matériel, il a rencontré des amis qu'il aime bien, il a bien mangé, convenablement bu, et s'est certainement livré à la science de la kinésithérapeute que le Sénat met aimablement – et gracieusement – à la disposition de ses membres.

Papa Pasqua

Quand il va à Paris, défrayé de tout, il peut être très économe des deniers du couple, en particulier parce qu'il peut se nourrir à la cantine de la maison, où il bénéficie de tarifs préférentiels : le repas de base lui coûte 13,30 euros, quand, pour la même formule acceptable, les autres convives devront payer 19,40 euros. Il n'y a pas de petites économies.

Le restaurant du Sénat, ce n'est pas trop cher, et c'est bon enfant. Huit salons s'étendent en enfilade le long du jardin du président, largement éclairés au midi : l'endroit est très lumineux. C'est là que l'on profite le mieux du spectacle que fournissent les personnages qui peuplent le Sénat. Un des rois de l'endroit est celui que les serveurs appellent familièrement entre eux « Charlie » ou « Papa Pasqua ». Ses sept mises en examen n'ont rien ôté à sa jovialité et à sa faconde méridionale. Régulièrement, l'ancien ministre de l'Intérieur prend un seau à champagne et fait le tour des huit salons, cela pour quêter quelque pourboire à destination des serveurs, qui ne sont pas

fonctionnaires, mais employés du restaurant. Malgré la géographie politique (chacun des cinq groupes politiques s'est attribué un salon réservé en permanence), notre luron national réussit à remplir en partie son seau, avec quelques billets et beaucoup de pièces. Les serveurs l'adorent.

Ils aiment bien également quelques-uns des ministres qui passent parfois dans les parages. Leur préférée est Roselyne Bachelot. Dès qu'elle est assise, son gin tonic bien raide – elle l'aime avec très peu de Schweppes – atterrit sur sa table avant même qu'elle l'ait demandé. Le restaurant alors résonne des histoires audacieuses qu'elle se plaît à raconter. Ou des souvenirs qu'elle garde de son ancien métier de pharmacienne, comme l'histoire de ce monsieur de soixante-dix ans qui lui achetait vingt-quatre capotes par semaine. Longtemps admirative, et pourquoi pas ? envieuse d'une telle santé, elle apprit que ces préservatifs ne lui servaient qu'à protéger la moquette blanche de son appartement. Sa femme l'avait dressé, et pour sortir leur chien, il enfilait une capote sur chaque patte. En rentrant de promenade, il suffisait de les enlever, sur le palier, avant de rentrer dans l'appartement... Un conjoint qui s'amuse de pareilles bêtises ne peut pas être foncièrement mauvais...

Sur le plan économique et financier, avoir un mari sénateur est infiniment rassurant. Cela parce que le Sénat, pour le dire de façon familière, en a sous le pied. Ses finances sont très solides, ce qui permet à tous ceux qui suivent son sillage de voir l'avenir avec sérénité. Le Sénat est riche. Depuis des lustres, il a eu la sagesse de mettre de l'argent de côté, et de placer cet argent notamment dans l'immobilier ce qui, les choses étant ce qu'elles sont, n'a jamais été stupide. De plus, chaque 1^{er} janvier, Bercy

vire sur le compte du Sénat sa dotation budgétaire, c'est-à-dire la part du budget de l'État, alimentée par le contribuable, qui va servir à faire fonctionner l'institution pendant l'année à venir. En 2007, cette dotation a été de 314,4 millions d'euros (contre 308,9 millions en 2006). Chaque année, cette somme est immédiatement placée sur le marché financier et rapporte de substantiels intérêts. Pas au contribuable, mais au Sénat. En 1992, *Le Canard enchaîné* avait révélé l'ampleur du magot : à l'époque – il y a plus de quinze ans ! – 800 millions d'euros pour le Sénat. Cette cagnotte – que très prudemment le Sénat conserve – n'a jamais cessé de faire des petits. Et voilà pourquoi, entre sa dotation budgétaire et les produits de ses placements, la santé financière de la Chambre haute est excellente.

Au nom de la séparation des pouvoirs, les sénateurs refusent que la Cour des comptes examine leur comptabilité, mais nul ne doute que, si cette juridiction avait à en connaître, elle ne pourrait que féliciter le Sénat pour la solidité de ses placements et son assise financière.

Une super-Sécurité sociale

Le magot patiemment accumulé par le Sénat permet aux sénateurs – et à leurs conjoints – de bénéficier d'une caisse de sécurité sociale obligatoire, mais très généreuse. Tout ce que les autres caisses de la création ne prennent pas en compte, elle le rembourse, rubis sur l'ongle, soins et prothèses dentaires compris, lunettes comprises. Un vrai bonheur.

Le Sénat, dans cet ordre d'idée, propose à ses membres des assurances très avantageuses, en particulier pour leurs voyages. Hors des frontières, les sénateurs peuvent par exemple se faire

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Toute réforme en profondeur du Sénat reste, semble-t-il, impossible sans ce changement de têtes, une bouffée d'air frais venant de l'extérieur. Ce qui complique : beaucoup travaillent au Sénat de père en fils. Exemple, loin d'être unique : Roland Masdeval, l'intendant de l'ex-président Poher, est parti à la retraite après avoir réussi à faire engager au Sénat trois de ses fils comme fonctionnaires. Certains emplois au Sénat ressemblent à des charges d'Anciens Régime qui se transmettaient de père en fils...

Quatrième réforme

Le nouveau président devrait réformer l'élection des douze sénateurs représentant des deux millions deux cent mille Français vivant à l'étranger. Tout le contraire d'un scrutin démocratique. En effet, ces douze sénateurs sont élus par une assemblée des Français de l'étranger (AFE), conseil de 180 membres. Et ce conseil est constitué de manière tout à fait discrétionnaire. Il comprend le ministre des Affaires étrangères, les 12 sénateurs et 12 personnalités qualifiées désignées par le ministre des Affaires étrangères et 155 conseillers. Ces derniers sont élus par un collège électoral théorique de sept cent mille résidents français à l'étranger. Une très très faible minorité de ces électeurs votent. Conséquence : n'importe qui peut se faire élire. Exemple : vous vivez à Mexico où vous fondez une association représentant les Français au Mexique. Vous vous nommez président de cette association, vous prenez votre femme comme secrétaire générale et votre fils sera le trésorier. Il ne vous reste plus qu'à faire ami-ami avec l'ambassadeur. Et le tour est joué : vous êtes rapidement élu membre de l'AFE, lors du prochain scrutin. Puis, un beau jour, le pire que vous ayez à redouter sera d'être élu sénateur.

Invariablement, parmi ces douze sénateurs, il y a neuf UMP, deux PS et un CRC (communiste ou proche de Jean-Pierre Chevènement). Parmi eux, une majorité d'anciens journalistes et d'ex-professeurs. Ces douze se réunissent en principe une fois par mois à Paris. Certains d'entre eux, à l'image de Paulette Brisepierre, quatre-vingt-douze ans, font deux à trois tours du monde par an pour aller rencontrer nos expatriés. Un seul mauvais élève parmi ces douze, l'ancien correspondant permanent en Afrique Occidentale du *Monde*, Pierre Biarnès (proche de Jean-Pierre Chevènement), soixante-seize ans, qui ne quitte pratiquement plus le Sénégal, où il a élu domicile. Selon les statistiques officielles du Sénat tenues depuis 2003, sa dernière intervention en séance publique remonte au mercredi 16 février 2005. Il y a plus de trois ans. Sénateur depuis 1989, il a posé cent sept questions au gouvernement, soit une terrible moyenne de cinq par an, et déposé trois rapports.

Notons que c'est François Mitterrand qui a participé à la mise sur pied de ce système, tout sauf représentatif. Soucieux de faire nommer son ami le dentiste Guy Penne (qui avait succédé à Jacques Foccart comme éminence grise de l'Élysée pour l'Afrique) sénateur représentant les Français de l'étranger, feu le président de la République avait doublé le nombre de ces sénateurs, les faisant passer de six à douze. Le chef de l'État avait fait voter, en 1983, une loi en ce sens, contraint et forcé. À cette époque, les six sénateurs représentant les Français étaient tous à droite et assurés d'être réélus.

Également sénateur des Français de l'étranger en 1989, Pierre Biarnès était l'ancien patron de Paulette Decraene, devenue ensuite pendant 27 ans secrétaire particulière de François Mitterrand. En 1966, Pierre Biarnès avait fondé *Le Mois en Afrique*, dont le rédacteur en chef était et est toujours Philippe Decraene, époux de Paulette Decraene. Ce dernier a été

également le directeur du CERCHAM (Centre des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie). Proche des services de renseignements français, cet organisme de recherches a été dirigé de 1954 à 1967 par le général Philippe Rondot, qui a fait toute sa carrière à la DGSE, à la DST et comme conseiller de plusieurs ministres de la Défense.²

Cinquième réforme

À l'image d'un manager dynamique et soucieux d'efficacité, le nouveau président du Sénat doit avoir des idées et des projets. En clair, il devra s'entourer d'un petit comité de réflexion sur l'avenir du Sénat et de vrais conseillers en matière de diplomatie, de défense, de médias, de fonction publique, de service public, de construction européenne... C'est-à-dire des hauts fonctionnaires et spécialistes qui auront déjà travaillé au plus haut niveau de l'État.

Les dix-huit conseillers techniques et chargés de mission de Christian Poncelet ne sont pas des super-pointures. Loin de là... Aucun de ces discrets personnages n'a travaillé à l'Élysée, à Matignon ou dans un important cabinet ministériel. Pours produits du Sénat pour la plupart, ces hauts fonctionnaires sont pour beaucoup jeunes et sans expérience professionnelle de haut niveau.

Une seule et unique exception parmi eux, mais de taille : Philippe Massoni, ancien préfet de police de Paris, qui occupe les fonctions de chargé de mission sécurité auprès du président Poncelet, en tant qu'ancien expert de la police de renseignement. Discret et peu bavard, il avait été surnommé Bouddha. Malheureusement très malade et aujourd'hui âgé de soixante et onze ans, ce retraité de la fonction publique avait été écarté, le 26 septembre 2007, par le nouveau président de la

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Ce tableau ne prend pas en compte le reste du collège sénatorial actuel, c'est-à-dire les 3.857 conseillers généraux et 1 722 conseillers municipaux. Les grands électeurs du Sénat (conseillers municipaux, généraux et régionaux) sont aujourd'hui au total 142.944.

Les socialistes ont fait de la réforme de ce mode désignation des grands électeurs et du renforcement de l'élection à la proportionnelle des sénateurs, un préalable à leur acceptation de la révision des institutions qui, malgré leur opposition, a été votée le 21 juillet 2008 par l'Assemblée nationale et le Sénat réunis en Congrès à Versailles. Une proposition de loi de réforme du collège sénatorial et de l'élection des sénateurs que le président du groupe PS à l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, a déposée le 6 mai 2008. Les dispositions de cette proposition ont été refusés en bloc par la majorité UMP à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Cette proposition de loi vise à mieux représenter la France urbaine au Sénat comme le montre le tableau ci-dessus, mais donnait aussi ipso facto la majorité dans cette assemblée au PS et à ses alliés. Les communes les moins peuplées (moins de 3.500 habitants), qui regroupent 34,31 % de la population française, n'auraient plus 49,48 % des grands électeurs sénatoriaux comme aujourd'hui, mais seulement 39,53 %. A l'inverse, les communes de plus de 20.000 habitants (où le PS est largement majoritaire) auraient 34,85 % des grands électeurs contre 22 % aujourd'hui. De plus, l'élection au scrutin proportionnel (qui favorise également le PS) serait la règle à partir de trois sièges de sénateurs (et non quatre comme aujourd'hui), soit dans 25 départements qui s'ajouteraient aux 25, où ce mode de scrutin existe déjà. Ainsi, en 2011, ce

système permettrait à 255 sénateurs d'être élus à la proportionnelle et aux 93 autres d'être désignés au scrutin majoritaire.

ANNEXE 2

Situation matérielle des sénateurs Document actualisé en mars 2008

I. L'indemnité parlementaire

Facteur important de la démocratisation des régimes politiques, l'indemnité parlementaire est destinée à compenser les frais inhérents à l'exercice du mandat. Elle permet à tout citoyen, quelle que soit sa situation de fortune, de pouvoir prétendre entrer au Parlement et garantit aux élus les moyens de se consacrer pleinement, et en toute indépendance, aux fonctions dont ils sont investis. La Constitution de 1958, dans son article 25, mentionne l'indemnité des membres du Parlement, dont le régime est fixé par l'ordonnance portant loi organique n° 58-1210 du 13 décembre 1958.§

À l'indemnité parlementaire proprement dite se sont adjoints, au fil des années, différents éléments indemnitaires et des moyens individuels ou collectifs permettant aux sénateurs de mieux faire face aux exigences matérielles – toujours croissantes – d'exercice de leur mandat.

A. L'indemnité se compose de plusieurs éléments

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

alors qu'il n'est plus en service. Ainsi, une fois l'âge de la retraite arrivé, il peut bénéficier, en plus de ses indemnités ou de sa retraite de sénateur, d'une retraite de fonctionnaire à taux plein.

L'avantage est exceptionnel puisque la cotisation salariale des fonctionnaires est fixée à seulement 7,85 % alors que la cotisation de l'État employeur est aujourd'hui un peu plus de sept fois supérieure, soit 55,7 %.

Ainsi, lorsque le sénateur fonctionnaire cotise à son régime d'origine, à chaque euro versé, l'État – donc le contribuable – en ajoute plus de 7, pour lui assurer une seconde retraite alors même qu'il n'est plus en service !

VII. Le cumul des retraites

La retraite du sénateur est d'autant plus avantageuse que, dans les faits, elle se cumule avec d'autres retraites. Notamment, les retraites que touche l'intéressé en raison des mandats locaux qu'il a occupés : maire, conseiller régional, général, intercommunal, etc.

A. Le calcul de la pension d'un sénateur retraité : hypothèse

Nous ne pouvons établir avec certitude le calcul de la retraite d'un sénateur pour un mandat effectué ou pour une autre durée déterminée. Néanmoins, les services du Sénat et différents élus ont laissé entendre que le calcul serait le même d'une Assemblée à l'autre. Un élément corrobore cette information : pour un député élu au Sénat, ses droits à la retraite acquis dans chacune des Assemblées sont, au moins en partie, consolidés. Par exemple, s'il a déjà cotisé double, pendant dix ans, à

l'Assemblée nationale, il ne cotisera double que cinq ans au Sénat. S'il a validé vingt annuités à l'Assemblée, il ne pourra pas en valider plus de vingt au Sénat, dans la mesure où, dans les deux régimes, le maximum d'annuités qu'un affilié peut valider est plafonné à quarante.

Dans ce cas, le montant de la retraite d'un sénateur qui a cotisé durant un mandat (six ans) est égal à :

$R = \text{montant de l'indemnité de base} \times 136 \% \times \text{valeur de l'annuité} \times \text{nombre d'annuités validées.}$

$$R = 5\,427,33 \times 136 \% \times 2,11 \% \times 6$$

$$R = 934 \text{ euros}$$

S'il a cotisé double, ce qui est le plus courant, sa pension sera doublée et portée à 1 869 euros.

Dans tous les cas, le montant de la pension est strictement proportionnel au nombre d'annuités validées, sachant qu'une annuité donne droit à une retraite mensuelle d'un montant de 155,74 euros.

Les sénateurs qui finissent un mandat de dix ans, comme c'est le cas actuellement, devraient toucher : 3 114,8 euros (s'ils ont cotisé double).

B. Montant de la pension d'un sénateur qui a cotisé double

Nombre d'années passées au Sénat	Annuités validées	Montant de la pension
1	2	311 euros
6	12	1 869 euros
9	18	2 803 euros
10	20	3 115 euros
12	24	3 738 euros
18	33	5 139 euros
24	39	6 074 euros

25	40	6 230 euros
Au-delà de 25 ans	40 maximum	6 230 euros maximum

1- Dans une décision du 14 février 2008, le Conseil constitutionnel a écarté du champ de cette exception les fonctions de professeur associé, qui sont donc incompatibles avec le mandat parlementaire.

2- Sont néanmoins exclus de ce recrutement les fonctionnaires des assemblées, en activité ou à la retraite ainsi que leur conjoint.

Nos remerciements à ceux qui nous ont consacré du temps pour mener à bien cette enquête :

Jean-François Probst, François Abballe, Renaud Lecadre, Joël Rochard, Nicole Martin, Jean-Yves Autexier, Jean-Luc Touly, Georges Berezecki, Ada, Nicola Gleichauf, Gaëtan Gorce, Michel Carmona, Robert Pandraud, Pierre-Édouard Du Cray, Jean-Pierre Lenoir, Claude Lévy, Jean-Paul Emorine, Christian Cambon, Isabelle Deflandre, Didier Boulaud, Étienne Gingembre, Denis Bourgeois, Bertrand Delanoë, Nicolas Beau, Jean Pineau, Vincent Nouzille, Philippe et Paulette Decraene, Patricia Schillinger, Serge Coronado, Marcel Deneux, Jean-François Le Grand, Jean Bizet, Jacques Béal, Gérard Larcher, Jean-Pierre Godefroy, Jean-Marie Stoerckel, Auguste Gzalet, Catherine Riva, Jean-François Cassant, Marie-Josèphe Aucouturier, Olivier Drouin.

Merci aussi à ceux qui n'ont pas jugé utile de nous rencontrer :

Jean-Pierre Raffarin, Gérard Bailly, Gérard César, Ivan Renar, Jacques Muller, Jacques Peyrat...

Et merci à tous ceux que nous ne pouvons pas citer pour des raisons de sécurité.